

Image not found or type unknown



Devis signé annulé par le commercial

Par **jennifer**, le **11/05/2011** à **11:27**

Bonjour,rnrnAu mois de décembre l'année dernière mon compagnon à signer un devis pour les travaux de menuiserie de notre maison en construction. Or le devis ne nous convenez pas. Le commercial étant malade nous avons revu le devis au mois d'avril avec les éléments souhaités. Il a annuler le devis du mois de décembre et nous a refait un autre daté sur avril, nous l'avons pas signé mais nous avons envoyé l'annulation du nouveau devis sous les 7jours. Aujourd'hui je reçoit un courrier recommandé en me réclamant 60% du devis du mois de décembre. A t-il le droit? sachant que le commercial a annulé?